



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 26 janvier 2010**

Arrêté préfectoral 2010-20 du 26 janvier 2010

Objet : subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Rhône

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël MAY, à l'exclusion des actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-1737 du 19 janvier 2010, à :

- M Raphaël GLABI, directeur adjoint
- Mme Anne EXMELIN, inspectrice hors classe,
- Mme Séverine BATH, inspectrice principale
- Mme Frédérique CHAVAGNEUX, inspectrice principale,
- Mme Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, inspectrice principale,
- Mme Marie-Pierre MARIANI, inspectrice principale,
- M François RICHAUD, inspecteur principal

Article 2 - en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 2 dudit arrêté susvisé aux fonctionnaires suivants :

- Mme le docteur Doriane ARGAUD, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Marie-Georges FLEISCHMANN, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Béatrice LUMINET, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Anne-Marie MCKENZIE, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Joëlle MONTIGNY, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Françoise THOLLY, médecin de santé publique,
- Mme le docteur Marie-France VERAN-PEYRET, médecin de santé publique,
- Mme Bénédicte BOURGET-VALSON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Mme Marie-Claude DEBRION, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Mme Pascale DESGUEES,, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- Mme Cécile JOST, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- Mme Anne SANCHEZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- M. Jean-François SIMATIS, inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
- Mme Valérie FORMYSIN, ingénieur d'études sanitaires,
- M. Franck GOFFINONT, ingénieur d'études sanitaires,
- M. Hubert BOULANGER, ingénieur d'études sanitaires,
- M. Francis LUTGEN, ingénieur d'études sanitaires,
- Mme Amélie PLANEL, ingénieur du génie sanitaire, contractuelle,
- Mme Catherine ROUSSEAU, ingénieur d'études sanitaires,
- M. Marc MAISONNY, ingénieur du génie sanitaire,
- M Vincent CAMPANO, secrétaire administratif,
- Mme Roselyne PAILLES, secrétaire administrative,
- Mme Fabienne LONGEAN, chargée de mission, contractuelle,
- M. Fabrice ROBELET, chargé de mission, contractuel,
- Mme Cécile VIDAL de la BLACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Article 3 : l'arrêté 2009-642 du 1<sup>er</sup> septembre 2009 est abrogé

Article 4 - Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Pour le Préfet, Par délégation,  
Joël MAY  
Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales